

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-2429

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 18

À l'alinéa 58, substituer au mot :

« octobre »

le mot :

« novembre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de repousser du 1^{er} octobre 2019 au 1^{er} novembre 2019 la date à partir de laquelle l'UTAC-OTC (organisme chargé de la réception des véhicules en France) commencera à modifier les dossiers des constructeurs pour appliquer la nouvelle formule de la puissance administrative proposée par le projet de loi. Ces modifications s'appliqueront au fur et à mesure de la mise à jour desdits dossiers par les constructeurs jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

Ce délai additionnel permettra de tenir compte des contraintes opérationnelles identifiées.